

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

CONVOCATION DU 22 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt huit septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Etaient présents : Mr NAVARRET Alain, Maire ; Mr TROCHON, Mme THOMAS-BALART, Mme GUESNON, Adjointes ; Mme LEMATTE, Mme LOISEL-LE PALLEC, Mr ANNE, Mr BEZIERS, Mr EVE, Mme ROGER, Mme DRUGEON, Mr DOUASBIN, Mme LEMESLE, Mr MARQUES de FIGUEIREDO

Absent : Mr THEAULT.

Secrétaire : Mme THOMAS-BALART

PROGRAMME VOIRIE 2015 : DEL 15-0901

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le résultat de la consultation concernant le programme voirie 2015.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec LTP LOISEL de Brécey pour un montant de 100 717.20 € TTC.

INFORMATION DU TRESOR PUBLIC :

Dans le cadre de l'allègement des charges, la loi NOTRe prévoit la suppression de l'obligation légale pour les communes de moins de 1 500 habitants de créer un centre communal d'action sociale (CCAS). Ainsi, cette évolution réglementaire autorise les communes à supprimer leur CCAS sur seule délibération du Conseil Municipal dès 2016. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement.

DECISION MODIFICATIVE : DEL 15-0902

Le Conseil Municipal décide de rééquilibrer le budget communal en section de fonctionnement de la façon suivante :

Compte 61522

- 0.40 €

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU SIAEP DE LA REGION DE LA HAYE-PESNEL : DEL 15-0903

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche, assistant conseil auprès du Syndicat AEP de la région de La Haye-Pesnel, a rédigé un projet de rapport avec l'aide des services du SIAEP.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :
Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de la région de La Haye-Pesnel. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

DEVIS ABELIUM :

Le Conseil Municipal accepte le devis d'ABELIUM pour un accès supplémentaire au logiciel de facturation « cantine, garderie, alsh » pour un montant de 1 320.00 € TTC.

BILAN ALSH ET ESPACES JEUNES ETE 2015 :

L'ALSH a organisé un mini-camp à la Tanière du 6 au 10 juillet avec 24 jeunes et 3 animateurs. Tous les parents et les enfants ont été très satisfaits et souhaitent repartir.

Le directeur de l'ALSH proposera plusieurs camps l'année prochaine.

Le budget prévisionnel du camp a été respecté.

Il y a eu une très bonne fréquentation à l'ALSH au mois de juillet ainsi que la première semaine d'août, de 25 à 53 enfants. Pour la deuxième et la troisième semaine d'août nous avons eu un peu moins d'enfants, de 6 à 17 par jour.

Il y a toujours une très forte demande pour les jours de sortie, 32 à 53 par jour.

A l'espace Jeunes, il y a eu une fréquentation régulière au mois de juillet, de 10 à 21 jeunes par jour avec des soirées à 15 une fois par semaine. Il y a eu moins de jeunes sur les 2 mêmes semaines d'août comme tous les ans.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ENTREES PISCINE : DEL 15-0904

Monsieur le Maire expose que l'ex Communauté de communes du Pays hayland finançait les entrées piscine à raison de 40% pour les enfants fréquentant les écoles primaires.

Suite à la fusion des communautés de communes, une commission locale d'Evaluation des charges transférées a été créée par la nouvelle communauté de communes GTM,

Cette commission a fait un calcul de restitution de charges sur la base des dépenses constatées sur les 3 derniers comptes administratifs de l'ancienne communauté de communes du Pays Hayland,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

A l'unanimité, de participer financièrement à raison de 40% aux entrées à la piscine pour les enfants fréquentant les écoles primaires de La Haye-Pesnel.

DEVIS POUR LE COLUMBARIUM :

Deux devis ont été présentés pour l'ajout de 6 cases au columbarium, le moins disant est retenu pour un montant de 5 733.00 € TTC. Les élus souhaitent revoir les tarifs lors d'une prochaine réunion.

DEMANDE GRATUITE SALLE :

Monsieur le Maire présente la demande de gratuité pour la location de la salle du Pays Hayland en janvier 2016 par le Comité de la gendarmerie départementale d'Avranches. A l'unanimité, les élus donnent un avis défavorable à cette demande compte tenu qu'aucun tarif préférentiel n'est fait pour les associations locales.

COURRIER GTM :

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de communes Granville Terre et Mer sur les conséquences

financières pour le passage de la redevance « Ordures Ménagères » à la taxe d'enlèvement depuis le 1^{er} janvier 2014. Le courrier laisse apparaître que la moitié environ des habitants a vu sa taxation « Ordures Ménagères » baisser.

PRISE DE POSITION SUR LA COMPETENCE TOURISME (COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer concernant la compétence « Office de tourisme ».

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Accepte que la Communauté de communes Granville Terre et Mer :

- **VALIDE la compétence facultative Office de tourisme et la bascule dans le bloc de compétence obligatoire 1.2 Développement économique par transformation de l'item « Appui au développement et promotion des activités liées au tourisme » en « Appui au développement et promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » et SUPPRIME par voie de conséquence dans les compétences facultatives l'item 3.3 Tourisme.**
- **DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'application de la présente délibération.**

MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES - PRISE DE COMPETENCE (COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER) :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer concernant la prise de compétence sur la mise en réseau des médiathèques.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, lequel après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Accepte que la Communauté de communes Granville Terre et Mer :

- **RETOURNE** la compétence « médiathèque » aux communes au 1^{er} janvier 2016
- **PRENNE** au 1^{er} janvier 2016 une nouvelle compétence rédigée de la manière suivante : « Renforcement de l'offre culturelle par la mise en réseau des médiathèques à partir du pôle de coordination d'intérêt communautaire de La Haye Pesnel pour :
 - Promouvoir la lecture publique et équilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire tout en améliorant l'accessibilité tout public.
 - Satisfaire au mieux les attentes des habitants en matière d'information, de culture et de connaissances en mettant en réseau les équipements de lecture publique existants sur le territoire.
 - Favoriser l'égal accès des populations à l'ensemble des ressources documentaires disponibles sur le territoire. »

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

TARIFS ELECTRICITE POUR LA SALLE DU PAYS HAYLAND : DEL 15-0909

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs pour la consommation d'électricité de la salle du Pays Hayland à compter du 1^{er} novembre 2015 :

Heures d'hiver : Du 1^{er} novembre au 31 mars

Forfait 200kw/jour : 40.00 € par jour

Location week-end (vendredi matin au lundi matin)

120.00 € pour 600 kw.

Heures d'été : Du 1^{er} avril au 31 octobre

Forfait 80 kw/jour : 16.00 € par jour

Location week-end (vendredi matin au lundi matin)

48.00 € pour 240 kw.

Dépassement du forfait : 0.20 € le kw supplémentaire.

DEMANDES DE L'ECOLE SAINT MICHEL :

Monsieur le Maire expose qu'un rendez-vous avec Monsieur Dufour, Directeur de l'école Saint Michel, a été organisé à sa demande pour exposer le fonctionnement de l'école.

L'école privée a prévu l'accueil des enfants âgés de 2 ans en classe et à la cantine.

L'école s'interroge sur la mise en place d'une garderie le mercredi matin à la demande des parents et sollicite la collectivité pour la fréquentation de ces enfants à la cantine avant le départ du bus. Un accord avait été donné pour accepter les enfants de l'école privée sous condition de fréquenter l'ALSH l'après-midi.

Un vote à main levée est proposé :

Question :

Les enfants de l'école privée peuvent-ils fréquenter la cantine municipale avant le transport scolaire du mercredi midi ?

Oui	5
Non	8
Abstention	1

DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT :

Une petite cérémonie sera organisée le 16 octobre pour le départ en retraite de Madame Henriette Venisse.

AMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE :

Monsieur le Maire présente une esquisse de l'aménagement de la Place du Champ de Foire, une estimation financière sera faite et un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pourrait être monté.

ACCUEIL EVENTUEL DE MIGRANTS :

Monsieur le Maire propose un vote afin de connaître l'avis des élus sur l'accueil éventuel d'une ou deux familles de migrants.

Avec 13 pour et une abstention, le Conseil Municipal accepte d'accueillir des personnes immigrées.

Afin de faciliter leur intégration, l'hébergement et l'accompagnement seront à organiser.

CREATION D'UNE NOUVELLE COMMUNE : DEL 15-0908

Le Conseil Municipal de La Haye-Pesnel vote favorablement pour la création d'une commune nouvelle autour de La Haye-Pesnel.

PROPOSITION POUR UNE ANIMATRICE CULTURELLE :

Pour information, une proposition d'embauche d'une animatrice culturelle a été faite par l'association « Culture en Pays Hayland » afin d'aider les bénévoles dans l'organisation de manifestations diverses.

Il s'agit d'un poste sous contrat CAE, 20% serait financé par la collectivité et 80% par l'Etat pendant 18 mois, une formation d'un montant de 6 292.00 € devra être proposée à la salariée. Aucune décision municipale n'est prise, le dossier sera présenté plus tard suivant l'évolution des démarches.

Pour extrait conforme.